

Communiqué de presse

Lundi 15 mars 2021

**Pour les étudiants ayant perdu un job ou un stage rémunéré ;
l'aide régionale « perte d'emploi » est mise en place dès aujourd'hui**

La Région accorde une aide exceptionnelle de 800 € aux étudiants ayant perdu leur job.

L'épidémie de Covid-19 affecte tout particulièrement la vie des étudiants. Beaucoup d'entre eux font face à une précarité financière exacerbée par la crise sanitaire qui s'installe dans la durée et qui a privé certains d'entre eux des revenus qu'ils espéraient d'un job ou d'un stage rémunéré.

Pour soutenir ces étudiants en difficulté, la Région Bourgogne-Franche-Comté ouvre un nouveau dispositif, complémentaire des aides du CROUS et aux dispositifs régionaux déjà en place.

Il est destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté et titulaires d'un emploi ou d'un stage rémunéré qui a pris fin, a été réduit ou a été interrompu entre le 1^{er} septembre 2020 et le 15 mars 2021.

L'aide régionale s'élève à 800 € et est versée en deux fois : 400 € après la décision d'attribution et 400 € dans un délai d'au moins un mois après le premier versement.

Le dépôt des dossiers s'effectue en ligne, sur le site de la Région :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/aide-perse-emploi-etudiants>.

Dépôt des dossiers du 15 mars au le 16 avril

Attention, les demandes d'aides doivent impérativement être déposées avant le 16 avril 2021 !

Une enveloppe de 4 millions d'euros est dédiée à cette aide « perte d'emploi étudiants ».

CONTACT PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66